

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES

POUR LA PALESTINE

RESTRICTED

SR/22

12 Mars 1949

FRENCH

Original : English

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA VINGT DEUXIEME SEANCE

Tenue à l'Hôtel King David, Jérusalem
le Samedi 12 Mars 1949 à 11 heures

Présents : M.. Ethridge (Etats-Unis) - Président
+ M.. Benoist (France)
+ M. de La Tour Du Pin (France)
+ M. Eralp (Turquie)
+ M. Halderman (Etats-Unis)

Mr. Azcarate -Secrétaire Principal

+ Suppléant

Réunions de Beyrouth

M. AZCARATE communique que les Gouvernements de la Syrie et du Liban ont officiellement accepté l'invitation de la Commission; la Transjordanie a accepté officieusement. Le Gouvernement de l'Irak a décliné l'invitation en raison de manifestations politiques qui ont eu lieu récemment à Beyrouth.

M. de LA TOUR DU PIN suggère que les membres de la Commission, individuellement, prennent contact avec les représentants à Beyrouth de leur Gouvernement respectif afin d'arranger les choses entre les Gouvernements de l'Iraq et du Liban et d'obtenir des informations supplémentaires des Gouvernements qui n'ont pas encore officiellement répondu.

M. AZCARATE propose d'inviter également M.. Griffis à assister aux réunions et de le prier de désigner un membre de son personnel qui assurera la liaison avec la Commission pendant le séjour de celle-ci à Beyrouth.

Ces deux propositions sont adoptées

/M. COOK

M. COOK (fonctionnaire chargé des services Administratifs) fait rapport sur les dispositions administratives qui ont été prises pour les réunions.

Question des réfugiés

Le PRESIDENT fait observer que la Commission ne peut envisager de poursuivre des négociations de paix qu'en réglant la question des réfugiés, qui est de la plus haute importance. Il rappelle que M. Shertok a promis à la Commission, il y a dix jours, une déclaration sur la question des réfugiés; or communique maintenant que le Gouvernement d'Israel n'envisage pas de faire cette déclaration mais fournira à la Commission une étude qu'il a faite sur les mesures à prendre en vue de la réinstallation des réfugiés, principalement ailleurs qu'en Israel. Ce document ne sera pas remis avant le 14 mars, jour où M. Shertok partira pour New-York. L'absence de déclaration conciliatoire, émanant du Gouvernement d'Israel sur la question, pourrait fort bien compromettre les chances de succès des conversations de Beyrouth.

Le PRESIDENT propose que la Commission, pour marquer la chose, envoie immédiatement un télégramme à M. Shertok, exprimant le ferme espoir que la déclaration promise sera envoyée assez tôt pour permettre à la Commission d'en discuter avec lui avant son départ pour New-York.

M. de LA TOUR DU PIN partage le point de vue du Président, estimant qu'il extrêmement important d'obtenir cette déclaration. Il évoque les activités militaires qui ont été observées récemment du côté israélien, près d'Akaba, et la récente modification des lignes dans le secteur Bethléem - Hebron, qui a eu pour conséquence de provoquer un nouveau déplacement de réfugiés vers Hébron. Ces deux incidents, si la Commission n'est pas en mesure de préciser la position du Gouvernement d'Israel sur la question des réfugiés, mettront certainement la Commission dans une situation très difficile à Beyrouth..

/La proposition

La proposition du Président est approuvée

Le PRÉSIDENT attire l'attention sur divers points qui seront probablement soulevés par les Gouvernements arabes à Beyrouth dans le cas où l'on ne recevrait aucune déclaration quant à l'attitude juive; il pense que la Commission devrait, au cours de la semaine suivante, examiner quelle position elle adopterait sur ces points. Il faudrait que la Commission s'efforce de persuader les Gouvernements arabes qu'ils doivent accepter un nombre important de réfugiés; ces Gouvernements demanderont certainement quelle aide peut leur être donnée pendant la période intermédiaire précédant la réinstallation permanente des réfugiés, et sur quelles bases ils devraient accepter ceux-ci. La Commission doit envisager comment il serait possible, par les Nations Unies, d'obtenir des engagements publics et privés pour assurer une aide financière supplémentaire. Le Président estime qu'il faudrait convaincre les Gouvernements arabes d'entreprendre des travaux publics auxquels les réfugiés pourraient temporairement être employés, et de demander aux Nations Unies l'envoi de missions techniques et une aide financière au moyen d'emprunts, pour la mise sur pied et le financement de ces projets.

Il faut aussi prendre une décision au sujet de l'expert spécialisé dans les problèmes relatifs aux réfugiés. Le Président ne fait pas d'objection à la nomination de M. Tellec, en qualité d'expert, mais doute cependant qu'il ait les compétences nécessaires pour s'occuper du plan à long terme de réinstallation des réfugiés. Le Président suggère qu'on demande à M. Griffis de prêter M. Tellec à la Commission en qualité d'agent de liaison et d'expert pendant la durée du séjour à Beyrouth, ce qui permettrait à la Commission de juger des capacités de M. Tellec.

La Commission charge le secrétaire principal d'envoyer un télégramme en ce sens à M. Griffis.

/En réponse

En réponse à une question du Président, M. AZCARATE communique que le document de travail contenant des propositions quant à la manière dont la Commission devrait aborder les entretiens de Beyrouth et contenant aussi une étude de fond sur la question des réfugiés, sera prêt ce soir; la Commission pourrait l'examiner au cours d'une réunion lundi.

Communications du Dr. Bunche

M. AZCARATE montre deux télégrammes reçus du Médiateur par intérim; l'un concerne l'accord de "cessez-le feu", conclu entre Israël et la Transjordanie, l'autre un rapport au Conseil de sécurité au sujet des opérations qu'aurait menées les troupes israéliennes contre la Transjordanie dans le sud du Neguev, près d'Akaba.

Bureau dans le secteur arabe

M. COOK communique que les dispositions relatives à l'installation d'un bureau de la Commission dans le secteur arabe sont terminées, mais qu'en raison de réparations à effectuer, ce bureau ne pourra être occupé avant le 20 Mars.

Rapport du Comité de Jérusalem.

M. HALDERMAN (Président du Comité) déclare que le Comité espère organiser une réunion avec M. Comay et M. Lifschitz lundi prochain. Il a eu des réunions, au cours de la semaine précédente, avec les maires de Bethléem et de Beit Jala et s'efforce toujours d'organiser des entretiens avec les maires juif et arabe de Jérusalem. La Transjordanie n'a pas encore désigné de représentant pour participer à une réunion du Comité; la nomination de ce représentant est retardée.

M. Halderman explique que le Comité est allé aussi loin qu'il le pouvait en définissant la position qu'il adoptera dans les conversations projetées. Il espère maintenant être en mesure de préciser l'attitude du Gouvernement d'Israël, ce qui constituera la partie la plus importante de son rapport à la Commission.

/Le Comité

Le Comité estime que ce rapport pourrait être incorporé dans le rapport intérimaire de la Commission à la session d'Avril de l'Assemblée Générale. Le rapport du Comité comprendra deux parties

- (1) Observations nées de ses propres discussions et études
- (2) Deux projets traçant les grandes lignes d'un régime futur pour Jérusalem; l'un de ces projets représentant le plan "optimum" qu'envisage le Comité, l'autre représentant le meilleur plan auquel il semble possible d'aboutir. Le Comité rédigera son rapport après sa réunion avec les représentants d'Israël et le présentera à la Commission le samedi 19 Mars.

La séance est levée à 12 heures 30